Nations Unies A/AC.182/L.118



Distr. limitée 5 avril 2004 Français Original: anglais

## Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

29 mars-8 avril 2004

## Bulgarie, Fédération de Russie et Ukraine

## Projet de recommandation

(Le projet de recommandation est fondé sur le paragraphe 36 du rapport du Comité spécial pour 2003<sup>1</sup>. Les modifications apportées aux dispositions énoncées dans ce document figurent en caractères gras.)

Le Comité spécial a accueilli avec intérêt le rapport dans lequel le Secrétaire général rendait compte des délibérations et des principales conclusions du groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 52/162 de l'Assemblée générale (A/53/312) et a recommandé qu'à sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée continue à examiner, selon des modalités et un cadre fonctionnel appropriés, les conclusions présentées par le groupe spécial d'experts, en tenant compte des discussions tenues sur la question par le Comité spécial à sa session de 2004, des vues des États, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations internationales compétentes, énoncées dans les rapports du Secrétaire général (A/54/383 et Add.1 et A/55/295 et Add.1, A/56/303 et A/57/165 et Add.1) et des vues du Secrétaire général relatives aux délibérations et aux principales conclusions du groupe spécial d'experts, contenues dans son plus récent rapport (A/58/346), ainsi que de l'information devant être transmise par le Secrétaire général sur les suites données à la note du Président du Conseil de sécurité (S/1999/92). Il a également recommandé à l'Assemblée générale de continuer à examiner la question de la mise en oeuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII et de l'application des résolutions 50/51, 51/208, 52/162, 53/107, 54/107, 55/157, 56/87, 57/25 et 58/80 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 11 décembre 1995, du 17 décembre 1996, du 13 décembre 1997, du 8 décembre 1998, du 9 décembre 1999, du 12 décembre 2000, du 12 décembre 2001, du 19 novembre 2002 et du 9 décembre 2003, en prenant en considération tous les rapports du Secrétaire général sur la question, le texte relatif à la question des sanctions imposées par les Nations Unies qui figure à l'annexe II de la résolution 51/242 de l'Assemblée générale en date du 15 septembre 1997, le rapport qui sera remis par le groupe de travail

officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions ainsi que les propositions et les vues formulées par le Comité spécial.

## Notes

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 33 (A/58/33).

**2** 0429887f.doc